



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Délibération n° D-2024-191

Tarifs municipaux - Séjour Pass Colo - Année 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 11/06/2024

Publication :
le 21/06/2024

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Méлина TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Direction de l'Education

Tarifs municipaux - Séjour Pass Colo - Année 2024

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans une société où le départ en vacances constitue un modèle social pour la majorité des enfants, ne pas partir peut représenter une forme d'exclusion.

Créé dans le cadre du Pacte des solidarités, le Pass Colo est un dispositif de l'État permettant de rendre accessible les départs en colonies de vacances des enfants ayant 11 ans dans l'année civile (enfants nés en 2013), âge charnière de l'entrée au collège.

Cet appel à projet s'adresse aux organisateurs de séjours d'une durée minimum de 5 jours et 4 nuits. Il permet, grâce à une participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui gère le dispositif, de diminuer les coûts supportés par les familles dont le quotient familial est compris entre 0 et 1500.

Le dispositif adopté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour 2024 prévoit :

- QF de 0 à 200 : aide de 350 € ;
- QF de 201 à 700 : aide de 300 € ;
- QF de 701 à 1200 : aide de 250 € ;
- QF de 1201 à 1500 : aide de 200 €.

Le Pass Colo n'est utilisable qu'une seule fois par enfant et doit être utilisé pendant les vacances scolaires. L'aide est directement versée auprès de la collectivité.

Le séjour organisé à la « Maison Pèleboise » de la Couarde (79) dans le cadre des accueils de loisirs municipaux peut répondre à l'appel à projet Pass Colo. Celui-ci se déroulera du 29 juillet au 2 août 2024 et pourra accueillir 24 enfants.

Ainsi, la tarification applicable aux familles, déduction faite du Pass Colo, serait de :

Tranches CAF	Montant par jour
0 à 200	04,40 €
201 à 700	14,40 €
701 à 1200	24,40 €
1201 à 1500	34,40 €

Pour les familles dont le Pass Colo ne pourrait pas être proposé, la tarification « séjour court » s'appliquerait.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la tarification proposée applicable aux familles déduction faite du Pass Colo et, autoriser la signature, le cas échéant, de tout document s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ